

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

Nombre de délégués en exercice : 83

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre, le Conseil Communautaire, également convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MESNIL pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Nombre de délégués présents : 57

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 5 novembre 2025.

Pouvoirs : 6

Monsieur Jean-Jacques LEMERCIER est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	LECAPITAINE	Michel			Pouvoir à Jean Pierre GOUPIL	LECROISNIER	Edith	
BAROU EN AUGE	GALLET	Jean-Louis	Présent			DECOBERT	Isabelle	
BEAUMAIS	LORION	Françoise	Présente			D'HAUTEFUILLE	Arnaud	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne			Pouvoir à Jean Yves LEOUCQ	BOULAND	Patrick	
BONNOEIL	RIVIERE	Edwige		Absente		DELECOLLE	Jacques	
BONS TASSILY	CATEAU	Olivier				GORAK	Jacky	Présent
CORDEY	BISSON	Roger	Présent			BOUILLET	Philippe	
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent		DUBOURGUAIS	Arnaud	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent			DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent			MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent			ANDRE	Jacques	
ERAINES	MESNIL	Jean-Philippe	Présent			DUCLOS	Jacques	
ERNES	LAMANDE	Xavier		Absent		CARDINE	Pierre	
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent					
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent					
FALAISE	LE VAGUERÈSE-MARIE	Cécile	Présente					
FALAISE	GRACIA	Fabrice			Pouvoir à Gwenaëlle PERCHERON			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présente					
FALAISE	DAGORN	Grégoire		Absent				
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente					
FALAISE	LEBAILLY	Bénédicte			Pouvoir à Bastien RICHARD			
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent					
FALAISE	PETIT	Sandrine	Présente					
FALAISE	DROUET	Philippe			Pouvoir à Sandrine PETIT			
FALAISE	DUVAL	Sonia		Absente				
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente					
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent					
FALAISE	BOULIER	Bruno	Présent					
FALAISE	DEWAELE	Clara	Présente					
FALAISE	ANDRE	Jean-Luc	Présent					
FALAISE	MARTIN	Brigitte	Présente					
FALAISE	SOBECKI	Loïc		Absent				
FALAISE	MARY ROUQUETTE	Valérie	Présente					
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno		Absent		MACE	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric			Pouvoir à Jean François GUILLEMOT	OUIN	Michel	
FOURNEAUX LE VAL	CATHERINE	Sabrina	Présente			GUILLOT	Laurent	
FRESNE LA MERÉ	LASNE	Manysse	Présente			PAGNY	Brigitte	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent			LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOQUETTE	GRENIER	Sylvie	Présente			SAINT-MARTIN	Magali	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert		Absent		CATHERINE	Emmanuel	
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOEL	Michel	Présent			NOEL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	LECOQ	André	Présent			CARUHEL	Jérôme	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présent			ROCHELET	Christine	
LES ISLES BARDEL	GARIGUE	Jacques		Absent		LEMUNIER	Jean	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien				KIPRE	Théodore	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain	Présent			SUZANNE	Alain	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent			GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	ALIMECK	Tony		Absent		SALLEY	Sébastien	
MARTIGNY SUR L'ANTE	LEFEVRE	Alain	Présent			CAHOURS	Michel	
MORTEAUX COULIBOEUF	BACHELEY	Christian				MARTINE	Jean-François	
NORON L'ABBAYE	GIĘSZCZYK	Jean-René	Présent			DECLERK	Véronique	
NORREY EN AUGE	ORIOT	Michaël		Absent		MOISSON	Pierre	
OLENDON	BLAIS	Norbert	Présent			DELAROCHE	Ingrid	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent			SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	CHANDON	Gérard				SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	LEPETIT	Séverine	Présente			ANQUETIL	Maryline	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel		Absent		GUERIN	Christian	
PIERREPONT	LEMERCIER	Jean-Jacques	Présent			GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	GUIBOUT	Manyanne	Présente					
PONT D'OUILLY	LEBRETON	Jacky	Présent					
POTIGNY	KEPA	Gérard	Présent					
POTIGNY	MAJOUNOURY	Manyanne	Présente					
POTIGNY	BENOIT	Dominiique	Présent					
POTIGNY	GASNIER	Jean-Marie		Absent				
POTIGNY	FICHET DE CLAIRFONTAINE	Marie-Nelge		Absente				
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente			HEUZE	Xavier	
ROUVRES	AMBLARD	Jean-Louis		Absent		PIERRE	Pascal	
SAINTE GERMAIN LANGOT	BURON-LEDARD	Nadège	Présente			BURON-LEDARD	Nadège	
SAINTE MARTIN DE MIEUX	HUET	Serge	Présent			LEVAILLANT	Marie-Françoise	
SAINTE PIERRE CANIVET	GOUPIL	Jean-Pierre	Présent			BOURY	Stéphane	
SAINTE PIERRE DU BU	LEROUX	Jean-Claude	Présent			DELAUNAY	Julien	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent			DANNEVILLE	Marie-Noëlle	
SOULANGY	POUPARD	Philippe	Présent			GASNIER	Elisabeth	
SOUMONT SAINT QUENTIN	ROCHE	Philippe	Présent			LECOMTE	Cyril	
TREPREL	MARGUERITTE	Mauricette				CRÉSPIN	Estelle	
USSY	DELILE	Éric	Présent					
USSY	JAMES	Marie-Anne	Présente					
VENDEUVRE	HAGHEBAERT	Daniel		Absent		SOREL	Sylvie	
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien		Absent		PAGEOT	Laurence	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent			ANCEL	Hélène	
VIGNATS	DEWAELE	Kevin	Présent			VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent			BENOIST	Rémi	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent			LEFEVRE	Pascal	

FINANCES – PROVISION POUR RISQUES LIÉE AU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

Par délibération en date du 29 juin 2005, la Communauté de communes du Pays de Falaise a instauré pour ses agents le Compte Epargne Temps (CET). Le CET permet à son titulaire d'accumuler des droits à congés.

Le Président rappelle que le Conseil communautaire est amené à constituer les provisions destinées à couvrir un risque ou une charge, provisions qui peuvent faire l'objet d'une actualisation annuelle si besoin. Au 31 décembre 2024, les jours comptabilisés au-delà de 15 jours par agent s'élèvent à 745 jours.

Il est précisé que la valorisation est effectuée selon le barème en vigueur pour l'indemnisation, soit à ce jour : 150€/jour pour un agent catégorie A, 100€/jour pour un agent catégorie B et 83€/jour pour un agent catégorie C. Il est proposé de calculer à titre indicatif le montant de la provision à partir du stock de jours et des montants précités :

	Stocks de jours	Valeur unitaire fixe par décret	Montant total
CATEGORIE A	167,50	150,00 €	25 125,00 €
CATEGORIE B	316,00	100,00 €	31 600,00 €
CATEGORIE C	261,50	83,00 €	21 704,50 €
TOTAL	745,00		78 429,50 €

Ce montant représente 2,4% du réalisé des dépenses de personnel 2024.

Cette provision sera retracée par le comptable public au crédit du compte « 1541 « provisions pour compte épargne temps » et par l'ordonnateur par le débit du compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement ».

A ce jour, aucune indemnisation n'a été sollicitée. Les jours CET ne peuvent être consommés que sous forme de jours de congés selon la délibération précitée. Seuls les jours concernés par une mutation peuvent faire l'objet d'une dépense de la collectivité. Les modalités financières de transfert des droits accumulés par un agent s'effectueront dans la limite de 30 jours, même si le nombre de jours épargnés de l'agent est supérieur. Il est rappelé que l'agent conserve le droit d'utiliser les jours épargnés sur le CET dans la collectivité territoriale ou l'établissement public d'accueil.

Le Conseil communautaire,

- Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps ;
- Vu la délibération n°56/2005 du 29 juin 2005 approuvant la mise en place d'un Compte-Epargne-Temps au profit du personnel communautaire ;
- Vu le décret n°2022-1008 du 15 juillet 2022 art 11 (V) ;
- Vu l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux provisions ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 30 octobre 2025 ;
- Considérant les règles évoquées ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 63
	Pour : 63
	Contre : 0

➤ DECIDE

- de provisionner 50 % du montant total de la provision, soit 39 215 euros ;
- de constituer pour 2025, sur le budget principal, une provision d'ordre semi-budgétaire pour Compte Epargne Temps à hauteur de 39 215 euros par le débit du compte 6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement » ;
- d'actualiser cette provision tous les ans ;

➤ AUTORISE Monsieur le Président ou son délégué à signer tout document utile relatif à ce dossier.

*Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 26 NOV. 2025*
Et de la publication électronique le : 27 NOV. 2025

Le Président
Jean-Philippe MESNIL



Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 014-241400514-20251113-099BIS_2025-DE